

par Pierre MAGNARD

La Mère Angélique confesse, sans jamais se dédire, être entrée en religion sans le moindre mouvement de vocation. Son grand-père Simon Marion, son père Antoine Arnauld avaient disposé de sa volonté pour « l'honneur du monde » plus que pour « l'honneur de Dieu », en fait afin d'établir plus solidement Robert et Catherine, les deux aînés d'une famille qui devait compter vingt berceaux. Si Robert sut répondre aux espérances familiales tant par ses succès dans le monde que par l'humeur altière avec laquelle il sut accueillir ses revers, la malheureuse union de Catherine avec Isaac Le Maître, triste sire au plan des mœurs, quelque homme d'esprit qu'il pût être, suffit à donner la mesure de la courte et trop humaine sagesse d'un père et d'un grand-père, que devaient décevoir leurs mesquins calculs. Certes Catherine, libérée d'un joug tyrannique, fera un jour profession sous l'autorité de sa sœur cadette, tandis que son fils Antoine, bientôt rejoint par Simon, sera le premier des « hermites » et qu'Isaac brillera dans le second Port-Royal par sa science et par sa vertu, comme pour nous prouver que Dieu redistribue la maladroite donne humaine pour en tirer un imprévisible parti. La vocation serait moins alors le développement d'un mouvement intérieur d'interprétation toujours contestable que la stricte soumission à la « justice de Dieu » manifestée dans l'événement ou, si l'on préfère, l'exacte coopération de l'homme avec son destin. Qu'importe que Simon Marion et Antoine Arnauld n'aient eu le moindre souci de l'appel de Dieu, quand celui-ci, par la providence de sa grâce, vient réparer cette destination téméraire des parents ?

Outre que la future Angélique était d'un naturel qui semblait ne la disposer en rien à l'état monastique, sa droiture s'accommodait mal des fausses déclarations faites par ses père et grand-père, pour obtenir de Rome les bulles qui la feraient abbesse. Qu'une telle fonction n'eût d'autre valeur que celle d'un établissement, que la charge d'une abbaye ne fût qu'un bénéfice était déjà difficilement acceptable ; que l'obtention d'un tel bénéfice relevât de tractations indécrites pour ne pas dire frauduleuses, voilà qui devait longtemps éprouver celle qui, faite contre son gré coadjutrice à sept ans, professe à neuf, abbesse à onze, avait trop de piété envers sa famille pour s'insurger contre une telle décision, mais trop d'honneur aussi pour consentir à un tel compromis. L'éveil spirituel de la « petite Madame de Port-Royal » puis la détermination de la réformatrice s'entendent facilement par la volonté de celle à qui répugnait cette « abbaye de confiance » d'être à la hauteur de son destin.

Écoutons ce que la Mère confirmée dira un jour de ses débuts incertains :

Avançant en âge j'avais en malice et ne pouvais plus souffrir la religion que je n'avais jamais regardée que comme un joug insupportable, et néanmoins je le portais le mieux que je pouvais, en me divertissant, sans dire ma peine à qui que ce fût, et en faisant semblant d'être contente (*Relation*, éd. Cognet, p. 35).

En dépit des moments de « mélancolie » qu'elle traverse, l'inquiète adolescente s'efforce d'assumer un état qu'elle n'a point choisi mais dont elle ne saurait se dédire :

Quoique la Religion me déplût et que j'eusse un grand amour pour le monde, je ne pouvais néanmoins me résoudre à quitter. Je compris que je ne le pouvais sans me perdre, qu'il n'y avait point de loi qui me dispensât d'être à Dieu et qu'il m'avait fait trop d'honneur de me prendre pour lui, que je ne pouvais laisser ma conduite sans une grande ingratitude (*ibid.*).

Jamais Angélique ne s'écoute ; d'emblée elle n'a d'ouïe que pour Dieu, sans s'en laisser conter par le tumulte intérieur :

Je ne sais comment ces pensées me pouvaient venir, de la sainteté de ma profession, vu que j'y menais une

vie toute païenne et profane. Il est vrai que je distinguais bien ce que je devais faire de ce que je faisais et que, me venant assez souvent de grandes appréhensions des jugements de Dieu, je me proposais que, quand je serais vieille, je ferais pénitence. En attendant je me licenciais (*ibid.*, p. 36).

Recevoir des visites et les rendre, sans que Dieu permît que se produise ce que le monde appelle mal, lire les très édifiantes *Vies* de Plutarque plutôt que des livres de dévotion, relève du divertissement, non du désordre ni du dérèglement, comme le note Angélique elle-même, de telle sorte que le mot de « conversion » utilisé par Louis Cognet pour qualifier l'évolution spirituelle de notre héroïne en l'été 1607 doit être employé avec circonspection. Certes, quand au regard de la foi tout est grâce, il n'est pas jusqu'à « une fièvre double tierce » qui ne soit profitable, mais autour du lit de la malade, qui ne songeait pas spécialement à Dieu, ne se débitaient que les nouvelles de Paris et de la Cour. Il faudra attendre le carême 1608 et le passage de quelque prédicateur capucin, pour qu'Angélique lût la *Pratique de l'Oraison mentale* du Père Mattia Bellintani et éprouvât quelque premier goût pour la dévotion. Ce qui frappe en revanche le lecteur de la *Relation*, c'est la conséquence de Mère Angélique qui, ayant ouï parler par les capucins de la réforme qui eût accordé la vie monastique avec sa Règle, n'eut de cesse qu'elle ne donnât ainsi à son état le sens qui lui faisait encore défaut : « Dès ce moment, je me trouvais plus heureuse d'être religieuse que je m'étais estimée malheureuse de l'être » (*ibid.*, p. 40). Les différents moments de la réforme sont trop connus pour qu'on y revienne : mise en commun de tous les biens, rétablissement de la clôture, réglementation des repas, du vêtement, des conférences et des offices, gratuité de l'accueil des postulantes, élection des charges de maîtresse des novices, de prieure et surtout d'abbesse pour des fonctions triennales renouvelables, long et persévérant effort pour délivrer l'institution monastique de l'esprit du monde, et surtout pour l'affranchir de l'usage profane qu'en faisait abusivement une société civile en quête de bénéfices et de prébendes. Les étapes en sont également connues : après Port-Royal, Maubuisson, puis le Lys, sans parler des communautés qui en connaîtront l'émulation, comme le Carmel de Pontoise, les Annoncia-

des de Boulogne, la Visitation et même le Tard. On dispute de carpes ou d'œufs brouillés, de chemises de toile, de serge ou de laine, des dots des religieuses, des ornements liturgiques et du linge de sacristie. On reconstruit une Maison peu à peu, tout comme elle s'est défaite progressivement, même si sa chute est apparue d'un coup. Angélique le dit dans une conférence de 1652 :

On voit la ruine des monastères quand elle devient visible à tout le monde, par le relâchement extérieur, mais bien souvent ils sont ruinés au dedans, lorsqu'on les croit encore en bon état. Par les petits relâchements qui s'introduisent peu à peu, le principal vient à tomber tout d'un coup ; parce que, comme il arrive d'un édifice, qui commence à se ruiner, une pierre qui tombe emporte l'autre, de même dans les Religions, la moindre brèche qui se fait à l'observance de la Règle peut conduire à une ruine entière (p. 142).

La Règle cependant n'est que le cadre instrumental qui doit permettre au religieux de réaliser l'*opus Dei*, dont le premier moyen est la vertu d'humilité qui, selon saint Benoît, « consiste en ce que se mettant toujours devant les yeux la crainte de Dieu, toujours on se souviennent de tout ce que Dieu a prescrit ». Le corollaire en est que le moine, se jugeant un mauvais ouvrier, haïsse sa volonté propre et pratique toujours soumission et obéissance à son supérieur. Or, si nul ne peut ni décider ni même juger par soi-même, la rencontre de Dieu toujours s'effectue par l'intermédiaire de celui que, abbé, abbesse, confesseur ou directeur, la Providence aura mis en cette charge.

La grande affaire est, par conséquent, le choix du directeur. Se soumettre à la Règle, déférer à l'ordinaire plutôt qu'à l'ordre n'est encore rien pour celle qui ne cesse de songer à se défaire d'une charge, dont elle se juge indigne, parce qu'elle y a été élevée par le calcul des hommes. Est-ce à dire pourtant qu'elle l'ait été sans le dessein de Dieu ? Toute la question est là. Angélique est un esprit rationnel et positif ; on a parlé de son « anti-mysticisme », pour désigner sa défiance envers les visions et révélations, où elle voit autant d'états d'âme enclins à l'illusion. Quelques bons directeurs qu'ait pu connaître le premier

Port-Royal — Claude de Kersaillox, Thomas Gallot, Archange de Pembroke, Eustache de Saint-Paul — Angélique confesse qu'en 1619, elle n'avait jamais encore rencontré personne en qui elle pût prendre une « confiance entière » et avoir une « entière soumission » (*Relation*, p. 98). Jusqu'alors, elle prenait avis de « ceux qui étaient portés à ce qu'elle désirait », à ce qu'elle-même croyait bon et utile, bref à ceux qui favorisaient ses pensées et ses désirs, ce qui lui donnait beaucoup d'inquiétude, car c'était se conduire elle-même. C'est ici que la rencontre de François de Sales fut pour elle décisive, car elle lui apprit cette dépossession de soi au profit d'un autre. Bien plus, elle devait la conduire à user de l'ascèse avec plus de circonspection et à ne pas croire qu'il suffisait de prendre le contre-pied de sa volonté propre pour connaître la volonté de Dieu.

Il suffit, ma très chère sœur [lui écrit justement François de Sales], de se soumettre aux avis et n'est pas ni nécessaire ni expédient de les désirer contraires à nos inclinations, mais seulement de les vouloir conformes à la loi et doctrine célestes... Il n'est pas requis que nous marchions toujours contre nos inclinations, quand elles ne sont pas mauvaises et qu'ayant été examinées elles ont été trouvées bonnes.

Cette direction, qui durera jusqu'à la mort du saint, sera décisive dans le développement spirituel de Mère Angélique, qui tient à la rappeler encore en 1661 dans sa lettre-plaidoyer à la reine-mère en faveur de Port-Royal, où elle dit :

[Dieu] m'a fait la grâce de me donner pour principal directeur dans la vie religieuse le Bienheureux François de Sales, qui n'a pas dédaigné de me considérer toujours comme l'une de ses filles... C'est ce saint prélat, Madame, qui a connu, plus qu'aucun autre, le fond de mon cœur et de qui j'ai tâché de prendre l'esprit véritable qu'on doit inspirer aux âmes qui quittent le monde, pour se consacrer entièrement à Dieu, sa conduite si sainte et si pure m'étant demeurée gravée dans le cœur, comme une règle sur laquelle je devais examiner toutes les autres que je pourrais avoir à l'avenir (*Mémoires de Thomas du Fossé*, Cologne, 1739, p. 183-184).

Ne disait-elle pas en 1653 à Robert Arnaud d'Andilly : « Le saint prélat m'a fort assistée et j'ose dire qu'il m'a autant honorée de son affection et de sa confiance que Madame de Chantal. » Que l'union spirituelle de ces trois âmes reste un mystère n'empêche aucunement de constater, notamment à travers les lettres adressées à Madame de Chantal, de quelle lumière fut ce commerce pour Mère Angélique, qui y trouva le jugement et la gouverne dont avait besoin son esprit aussi raisonneur que scrupuleux. François de Sales n'écrivait-il pas à Angélique en 1620 :

O Dieu ! ma fille, je vois votre entortillement dans ces pensées de vanité ! La fertilité jointe à la subtilité de votre esprit prête la main à ces suggestions. Mais de quoi vous mettez-vous en peine ? Les oiseaux venaient becqueter sur le sacrifice d'Abraham. Que faisait-il ? Avec un rameau qu'il passait souvent sur l'holocauste il les chassait. Ma fille, une simple prononciation de quelques paroles de la Croix chassera toutes ces pensées, du moins leur ôtera toute puissance.

Angélique cependant ne saurait se résoudre à cette difficile simplicité. Le désir de se démettre de ses charges d'abbesse et d'entrer à la Visitation comme simple religieuse la poursuit, car, pour elle, à la voie large, il ne saurait y avoir d'alternative que la voie étroite des contraintes et obligations multipliées au gré de ses scrupules. Voyez comme elle se décrira elle-même en l'une de ses conférences :

L'on se trouve quelquefois dans de certains scrupules que l'on ne sait ce que l'on a ; on fait des fautes et on ne les connaît pas, on va à confesse et on n'a rien à dire et il se peut même faire qu'on commette très peu de fautes ; et néanmoins on ne saurait dire quelle sorte de remords l'on sent. Toute la conscience est troublée et inquiétée et on en ignore la cause. Croyez-moi qu'il faut bien écouter, c'est Dieu qui parle dans la nuée et nous ne l'apercevons pas (*Conférences*, p. 324).

Avoir du remords sans avoir péché ouvre la voie à ces inquisitions où l'amour-propre joue l'avocat du diable sans jamais pouvoir être celui de Dieu. Les partis qu'il nous suggère

alors de prendre n'ont que l'apparence de la sainteté... Comme Angélique le confesse à Jeanne de Chantal :

Tous les acquiescements que je fais à la divine volonté pour mon dessein ne sont point véritables, ce me semble, y ayant une certaine propriété dont je ne me défais jamais, qui fait que dès qu'on m'y contredit, je ressens une extrême douleur, dont j'ai été malade quelquefois, et encore hier, et pense souvent que, s'il n'arrive, il est impossible que je n'en meure, ne me pouvant aucunement résoudre de vivre dans ma condition. Quoique je dise assez que je le veux si Dieu le veut, ce n'est point du bon du cœur, et je le dis plutôt de peur que si l'on reconnaissait autrement, qu'on ne dît que ce ne fut une tentation, ce que je ne veux nullement croire ; et me semble, quand même Monseigneur me le dirait, que je ne le croirais pas, encore que, quand je pourrais sans lui, je ne voudrais pourtant pas le faire, car j'aimerais mieux mourir que de lui désobéir ; mais cependant je ne pourrais, ce me semble, jamais arracher ce désir de mon cœur.

François de Sales patiemment, lentement, s'évertuait à dénouer ces captieux embrouillements ; la crise d'apoplexie, qui l'emporta le 28 décembre 1622, devait laisser Angélique « sans conduite ».

Ceci aide à comprendre le malentendu que représenta l'épisode Sébastien Zamet dans la vie de Mère Angélique, qui, selon le mot de Jeanne de Chantal, fut entre les mains de son directeur serrée comme dans un étau. L'empire que devait prendre en effet l'évêque de Langres sur l'esprit de Mère Angélique tenait davantage à des motifs intellectuels qu'à une affinité spirituelle. Pourtant les conseils qu'il donna au commencement à sa dirigée furent, de l'aveu de celle-ci, « très saints et [lui] servirent beaucoup à [se] détacher des désirs opiniâtres qu'[elle] avait de sortir de céans pour aller à la Visitation » ; encore fallait-il qu'elle déférât aveuglément aux avis de M. de Langres, quelques difficultés et répugnances qu'elle en eût. Sébastien Zamet illustre en effet assez bien le courant « abstrait », inspiré tant par la tradition rhéno-flamande que par l'Oratoire de Bérulle et surtout de Condren, réactivé chez les Capucins par l'auteur de la *Règle de Perfection*, Benoît de Canfield. L'idée que « tout se passe en Dieu » rend expédiente

la distinction canfieldienne entre volonté divine extérieure, intérieure et suréminente, et requiert l'arbitrage souverain du directeur, seul capable « d'attribuer les divers mouvements des âmes à des desseins particuliers de Dieu » (Besoinne, II, p. 147). Si la nouvelle discipline tend à « donner plus d'ouverture aux esprits en les tenant moins gênés » (*ibid.*, p. 152), la soumission au directeur n'en est que plus aveugle : l'âme de la Mère, écrit Zamet à Angélique en janvier 1626,

ne connaît pas sa voie, parce que sa voie est dans son ignorance et non dans son intelligence et que cette même voie est d'être sans aucune voie, car une voie porte limitation et privation des autres et ce que Dieu demande d'elle n'est point cela, mais que sa vie soit sans étendue, sans bornes ni limites... Je dis donc qu'elle doit fermer les yeux à tout cela et ignorer toutes choses qui la concernent et s'ignorer elle-même, non seulement dans son ignorance, mais aussi dans sa science, s'il lui en restait quelque-une, et aller ainsi à Dieu dans la simplicité d'une âme qui lui est soumise et qui n'agit que par ses divines motions.

La spontanéité retrouvée à la faveur d'un assouplissement de la règle — discipline de la clôture, frugalité de la table, pauvreté du vêtement, loi du silence —, n'a somme toute d'autre justification que d'en appeler au jugement du directeur habilité à en interpréter les mouvements. Etrange libération que celle qui appelle telle contrainte ! Revenue à son projet de devenir simple visitandine, Mère Angélique reçoit, en février 1626, ces altières directives :

Si vous voulez sortir de vos ténèbres et entrer dans la splendeur de la sagesse divine, il faut que vous sortiez hors de vos pensées et que vous vous élevez par-dessus toutes bornes et toutes lois que votre esprit humain peut vous prescrire, considérant que ce n'est point à nous d'ordonner la voie par laquelle nous devons tendre à la perfection, ce n'est point non plus à nous de nous établir des règles et des maximes pour y parvenir.

Voilà pour le zèle déployé par la Réformatrice à régler son abbaye et voici pour la résolution proposée :

C'est pourquoi, ma Mère, je vous supplie de laisser là dorénavant toutes les pensées, affections et desseins que



vous avez eus jusqu'ici pour votre avancement, afin que de meilleurs nous soient donnés, qui ne soient plus de l'industrie et connaissance de la création mais de celles même du Créateur, pour à quoi parvenir je vous dirai que vous ne sauriez prendre une meilleure ni plus sûre voie que de ne vous plus croire, vous assurant que tout ce qui sera plus conforme à votre raison, sera pour l'ordinaire ce qui sera le plus répugnant et éloigné de la raison de Dieu.

Ayant, selon lui, part à la « raison de Dieu », M. de Langres peut, le 29 février 1626, imposer à Mère Angélique le renouvellement définitif et sans réserve de ses vœux de religion, y compris celui de stabilité, satisfaisant ainsi, autrement que de bouche, aux bulles du pape qui avaient annulé sa première profession, « ce que je fis, notera-t-elle, en me faisant une aussi grande violence que si on m'eût forcée d'être religieuse. Cependant je demeurai en paix et je n'en ai point eu de peine depuis » (*Relation*, p. 117). Mère Angélique ne pouvait plus arguer de l'irrégularité de ses premiers vœux pour s'enfouir en quel que monastère qui l'ignorât : elle était pour toujours Madame de Port-Royal.

Zamet avait-il vu juste ? Disons plutôt que Dieu avait su se servir des orgueilleuses prétentions de l'évêque de Langres pour réaliser ses desseins providentiels, quitte à rejeter bientôt l'instrument du moment. Les choses se gâtent en effet dès que cette volonté dominatrice se conjugue avec une ambition réformatrice. Le tourbillon qui emporte, dans une fièvre de mutation, le Carmel de Dijon, l'abbaye du Tard et Port-Royal permet certes à la Mère Angélique de se démettre de sa charge, devenue élective et triennale, mais lui impose d'assister à un à-rebours de réforme dans une communauté où l'on dispute au lieu de prier, où la recherche vestimentaire blesse l'humilité cistercienne, où la frugalité connaît bien des entorses, où les privilèges sociaux enfin réintroduisent dans le cloître les préjugés du monde. Compenser ces relâchements par des pratiques « extravagamment dévotes », selon le mot de Mère Angélique, pouvait satisfaire à un goût pour les extrémités et les paroxysmes, mais contrevenait au bon sens de notre héroïne. Si le projet d'un Institut du Saint-Sacrement pouvait agréer à celle qui avait à Port-Royal établi l'adoration perpétuelle, les

inconséquences de M. de Langres, réformant tout en relativisant la portée de la Règle, devaient en compromettre la réalisation, renvoyant toutefois fort opportunément, en février 1636, Mère Geneviève Le Tardif à l'Institut et permettant à Mère Agnès de prendre en charge l'abbaye. Décidément, Dieu écrit droit avec des lignes courbes.

Ainsi, onze ans de direction aveugle et tyrannique auront paradoxalement accordé Mère Angélique avec son destin. Les grands mots « d'inconnaissance » et de « voie négative », utilisés par Zamet, traduisaient sans doute cette extériorité du vouloir divin résolue désormais en motions intérieures. Il est temps que celle qui maintenant assume pleinement les engagements pris jadis pour elle par son grand-père et par son père, s'exerce à discerner en sa propre conscience et en son jugement la parole de Dieu, mais, pour ce, il lui faudra prendre pour directeur celui avec qui elle correspond depuis 1621, Monsieur de Saint-Cyran.

« La Mère Angélique », écrira sa nièce d'Andilly,

nous a dit souvent que, dès qu'elle le connut, elle eut une fort grande estime de lui, le regardant comme un homme d'un mérite et d'une suffisance extraordinaires. Mais elle le relevait si haut de ce côté-là, qu'il ne lui tombait pas dans l'esprit qu'il eût rien de propre à se rabaisser dans la conduite particulière des âmes et ainsi elle était ravie de l'entendre parler de Dieu et de la religion mais elle ne lui demandait alors aucun avis de conscience.

Cette hauteur de vues du nouveau directeur tient à son total effacement devant Dieu. Selon Claude Lancelot, le secret de sa fermeté était « le grand détachement dans lequel il conduisait les âmes et par lequel il désirait de les porter à Dieu, sans qu'elles s'arrêtassent ni à lui ni à elles-mêmes » (*Mémoires*, p. 279). De fait, Saint-Cyran ne sollicite pas les directions ; il s'en défend plutôt et n'y consent que lorsqu'il voit quelque signe de la Providence qui l'y oblige. Si, selon François de Sales, le fidèle doit « chercher son directeur entre dix mille prêtres », selon Saint-Cyran « de dix mille fidèles qui viennent à nous pour être conduits, il faut en choisir un que Dieu nous adresse, car la plupart ne viennent que par un esprit humain »

(*Lettres*, CXXIV et CLII). De plus, un directeur ne doit pas être un « dominateur », car c'est à Dieu et non à lui de donner des règles d'action : « une âme est un monde », disait Bérulle, « chacune doit avoir ses règles propres », ajoutait Saint-Cyran. Dieu est, dès lors, « le principal conducteur des âmes qui se donnent à lui » ; le directeur n'a plus qu'à distinguer les mouvements souvent obscurs et presque insensibles que Dieu imprime dans les âmes ; il n'a pas à engager une âme en une voie nouvelle mais à l'aider en lui révélant celle où Dieu déjà l'a conduite. Le « discernement des esprits » ne requiert cependant ni vision unitive ni révélations particulières, ni illuminations, mais exige du directeur que « par tous les moyens de pénitence » il se purifie, « pour se rendre digne des communications du Saint-Esprit » et « n'être instruit que de Dieu ». Mère Angélique semble cependant ne s'être soumise que peu à peu à cette discipline, s'il faut en croire les reproches que Saint-Cyran ne manque d'adresser aux religieuses de Port-Royal, dépourvues tant de docilité que de simplicité et promptes à interpréter les avis qu'on leur donne. Ce commerce spirituel devait néanmoins porter ses fruits, comme l'atteste l'union de pensée entre Mère Angélique et le prisonnier de Vincennes. A une postulante n'écrit-elle pas, en janvier 1641, qu'il n'y a pas « un plus pernicieux orgueil et une plus grande présomption que de se vouloir conduire soi-même » et que c'est le faire que de « ne pas découvrir avec une entière sincérité à ceux que Dieu nous donne pour nous conduire, tout ce qui se passe dans notre esprit » (*Correspondance*, I, p. 205). Cette incomparable direction cependant n'aurait qu'un temps : le saint abbé ne devait survivre que de sept mois à sa libération : « Notre perte est extrême, écrit Angélique à la princesse de Guéméné, et nous la sentirons jusqu'à la mort, puisque nos besoins d'un tel directeur dureront jusque là » (*Correspondance*, I, p. 234). Du moins, Monsieur Singlin qui avait souvent suppléé M. de Saint-Cyran devait-il tenir sa charge dans une parfaite fidélité à son esprit. Mère Angélique usera de son conseil, non sans redouter que cet humble entre les humbles ne soit tenté de résilier sa direction et de se retirer en solitude : « Je le vois tous les jours s'éloigner davantage de la conduite, écrit-elle le 3 octobre 1644 à la princesse de Guéméné, et dans un si grand désir de se retirer en solitude que je suis toujours

en frayeur de le perdre. Ce qui augmente ma crainte, c'est le témoignage que ma conscience me donne du peu d'usage que je fais de la conduite d'une si sainte personne, qui me ferait voir que Dieu ferait un acte de justice de m'en priver » (*Correspondance*, I, p. 270). Du moins la question du choix d'un directeur ne se posera plus : Singlin restera attaché à Port-Royal et Mère Angélique ne tergiversera plus quant au sens et à la portée que doit avoir pour elle une direction spirituelle.

Le 2 octobre 1642, Mère Angélique, âgée de cinquante-et-un ans, est régulièrement élue à la tête de l'abbaye. La volonté n'est plus à courir après le destin pour s'y conformer, quand celui-ci la précède ; mais si le destin est en l'occurrence la consécration de celle qui devient, ce qu'elle était aujourd'hui plus que jamais, Madame de Port-Royal, c'est aussi la persécution qui commence à frapper, Monsieur d'Ypres censuré, le débat sur la grâce étouffé, Antoine Arnauld traqué, Singlin un moment interdit, les cinq propositions condamnées, le Port-Royal soupçonné. La foi de Mère Angélique est assez forte pour voir cependant dans l'acharnement de l'adversaire la preuve du bien fondé du travail accompli : si tant est que Dieu ne peut recevoir en sacrifice que les œuvres de lumière, aux violences endurées ne peut répondre que le chant du *Te Deum* (Fontaine, *Mémoires*, II, p. 201). Les lettres et les conférences, que la piété de ses filles nous ont conservées, nous montrent une Angélique soucieuse d'être, à travers les rencontres quotidiennes et pour tous ses dirigés, le signe visible de l'Eglise. Fille spirituelle de Saint-Cyran, elle en conserve le message : « Qui a un bon guide n'a pas besoin de savoir le chemin, il n'a qu'à suivre, dans la volonté qu'il a de marcher et d'aller jusqu'au bout. Cet homme sera l'homme de l'Eglise, et lui tiendra lieu en quelque sorte de toute l'Eglise » (*ibid.*, I, p. 216). Comment peut-on être pour les siens toute l'Eglise ? Tant qu'elle n'avait qu'à suivre, la question ne se posait pas. Maintenant qu'elle marche en tête, encore faut-il qu'elle soit suffisamment dépouillée de tout amour de soi pour être ce « bon guide » ! De cet indispensable détachement, dont on comprend qu'il l'ait fait longtemps trembler de l'indignité d'exercer une telle charge, nous trouverions l'aveu indirect en quelques textes où l'abbesse est confrontée avec son état. Ainsi cette réponse de 1637 à la Supé-

rieure des annonciades de Boulogne qui lui avait demandé son portrait :

Je ne puis pardonner le vain désir que vous avez d'avoir mon portrait et je vous dis devant Dieu que je croirais l'offenser mortellement de consentir que l'on me tirât. Est-il possible que vous ne voyiez rien de la vanité de ce désir et la grave faute que je ferais d'y consentir ?

La vivacité de l'admonestation adressée à une supérieure amie témoigne sans doute d'un reste de complaisance en soi, dont elle se sera vraisemblablement dé faite quand, en 1648, elle consentira à ce que son portrait, tiré par Philippe de Champagne, soit suspendu au réfectoire de la Maison des Champs, lente et profonde mutation, qu'attestent ces lignes d'une conférence de 1659 :

Est-ce qu'une religieuse connaît de visage sa supérieure ? Elle en pourrait bien changer tous les jours qu'elle ne s'en devrait pas apercevoir. Et croyez-moi, lorsqu'on obéit à une supérieure parce qu'on l'aime et par la confiance qu'on a en elle, et non pas en la vue de Dieu et comme à la personne de Jésus-Christ, ce n'est point obéissance devant Dieu, et tant s'en faut que vous deviez attendre récompense de cette obéissance, que vous devez plutôt craindre un châ timent (*Conférences*, p. 418).

Etre abbesse, c'est donc aller jusqu'au bout de l'abnégation. Si l'année 1658 laisse briller Port-Royal dans tout son éclat avec ses cent-treize professes, ses dix novices, ses neuf postulantes, ses soixante-seize pensionnaires, l'année 1661 verra s'accumuler les plus sombres nuages, Singlin et Sacy exilés par lettre de cachet, les pensionnaires dispersées par ordre du lieutenant de police, novices et postulantes arrachées à l'abbaye, la signature du formulaire imposée. Consumée du grand feu qui brûle en elle, comme dira Fontaine, Mère Angélique se meurt « sans avoir Monsieur Singlin pour la fortifier dans ce passage », n'ayant rien tant appréhendé toute sa vie que de mourir sans recours. Son dernier message — un billet à Singlin qui lui offrait de venir à elle malgré la lettre de cachet —, est encore d'abnégation :

Je crois que Dieu nous oblige à demeurer dans le seul nécessaire sans... mettre au moindre hasard ceux qui sont si précieux. Au nom de Dieu, mon Père, ne vous exposez pas... Priez-le qu'il me fasse la grâce de vous rendre ce que je vous dois, à quoi je manque comme à mes autres devoirs (Fontaine, *Mémoires*, II, p. 205).

Elle meurt comme elle s'est toujours efforcée de vivre, elle qui écrivait dès 1624 à son frère Robert Arnauld d'Andilly ne vouloir acquiescer qu'à « l'éternel bon plaisir de Dieu » (lettre du 22 août 1624). Le malheur cependant ne frappe que pour éprouver notre foi. Si Dieu se cache, c'est pour nous amener à « nous cacher en lui » (*Conférences*, p. 101) et à admettre que nous ne saurions avoir de désir que son bon plaisir, de volonté que la sienne, d'identité que dans l'inconnaissable regard qu'il porte sur chacun de nous. « Le meilleur des désirs, disait-elle, celui dont on n'est jamais frustré, est de ne souhaiter que l'accomplissement de la volonté de Dieu, parce que rien ne la peut empêcher et qu'elle s'accomplira toujours malgré tous les obstacles qu'on y pourrait apporter » (*Conférences*, p. 153). Ayant fait oblation de tout désir propre, de toute volonté propre, de tout amour-propre, de toute identité propre, faisant l'économie de tout retour sur soi, de toute écoute de soi, de toute conscience de soi, Angélique s'éteint sans contention, sans contradiction, sans déchirement, osons dire « volontiers », semblant dormir dans la tempête qui déjà emporte le vaisseau. Ce don total est la réponse à la persécution qui frappe. Merveille de simplicité, dira-t-on, mais qu'il est difficile d'être simple ! Or la simplicité c'est la sainteté même, et la sainteté c'est le parfait accord avec l'événement quel qu'il puisse être : le mal en effet, si grand qu'il soit, y résout. Telle est la leçon que semble encore nous donner le regard ironique et lointain que jette sur nous, sur elle, sur la folie du monde le portrait tiré par Champagne, où la vivacité de l'œil gauche semble démentir la douceur de l'œil droit, tandis que les lèvres, à jamais muettes, retiennent un certain sourire.

L'unique nécessaire, l'éternel bon plaisir de Dieu, tel est en définitive pour notre réformatrice la règle des règles, la mesure des Constitutions, la pierre de touche de toute direction. Ceux qui décident à notre place, nous qui voudrions en juger, même le souci de notre perfectionnement, tout cela est

emporté par la seule considération de l'essentiel, en quoi culminent sagesse et sainteté, comme il apparaît en cette autre lettre à Arnauld d'Andilly :

Que les vicissitudes de ce misérable monde n'ébranlent point la constance de votre cœur. Ces jours passés, on avait un sujet de joie, maintenant c'en est un de tristesse. Tout cela n'est rien de nouveau ; il a été ainsi et sera jusqu'à la fin des siècles. Mais les âmes inconsidérées, qui s'attachent tant aux choses branlantes, reçoivent à tous ces changements de rudes secousses. Pour la vôtre, mon très cher frère, qui n'a d'autre dessein que de s'attacher à Dieu, elle les verra sans s'étonner, et même les voyant, prendra un nouveau courage de s'attacher plus fermement à cet immuable objet qui meut tout sans mouvoir (lettre du 12/9/1624).

Réformer, c'est fonder sur l'immuable et c'est pourquoi ce fut pour Mère Angélique moins la série des décisions acceptées du chapitre en cette belle année 1609, que l'œuvre de toute une vie jusque dans son ultime instant. La Pierre qui fait la solidité de la maison n'est point cette première pierre en laquelle on dépose symboliquement règle et constitutions, mais bien plutôt la dernière, cette pierre faitière qui en assure la consistance.